

Territoires palestiniens :  
Colonisation, Mur, blocus de la bande de Gaza...

## Non à l'enfermement !

### Une pyramide des produits interdits dans Gaza

Un an après l'attaque israélienne de l'hiver 2008/2009, les citoyens français sont invités à manifester leur solidarité avec la population de la bande de Gaza en apportant sur la place publique un échantillon ou un emballage vide pour réaliser une pyramide des produits interdits d'entrée par l'armée israélienne. Dans toute la France, à l'initiative de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, des mobilisations seront ainsi organisées contre l'enfermement des Territoires palestiniens, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Sur 4 000 produits autorisés par Israël avant juin 2007, seuls 30 à 40 sont tolérés, et ne concernent que la nourriture, les médicaments et les produits nettoyants. Les matériaux agricoles, industriels et de construction sont soit très limités ou interdits. Israël interdit aussi l'entrée d'argent liquide. La plupart de ces produits sont toutefois disponibles sur les marchés de la bande de Gaza par les tunnels depuis l'Egypte, qui certes constituent une planche de salut pour la population mais ne sont pas une solution à long terme. Enfin aucune exportation n'est possible.

Alors que la bande de Gaza a dû faire face à l'attaque israélienne la plus violente depuis 1967, toute reconstruction est rendue impossible par la poursuite du blocus. Quelle que soit l'importance de l'aide internationale, celle-ci n'aura d'effet que si l'isolement et le contrôle imposés par Israël cessent.

Ce blocus, dans la mesure où il punit l'ensemble des habitants de la bande de Gaza pour des crimes qu'ils n'ont pas commis personnellement, constitue une « punition collective » proscrite par le droit international.

Au moment où l'Assemblée Générale des Nations unies vient d'adopter les conclusions du rapport Goldstone sur l'opération militaire israélienne de l'hiver 2008/2009, cette mobilisation nationale s'adresse aux élus français pour obtenir du gouvernement :

- La réouverture complète de la bande de Gaza, afin notamment d'en permettre la reconstruction ;
- La mise en place d'un dialogue avec les représentants élus du Hamas ;
- La mise en œuvre, par le Conseil de sécurité des Nations unies, des recommandations du rapport de la mission du Conseil des droits de l'Homme menée par le juge Goldstone ;
- Le démantèlement du Mur construit illégalement par Israël en Cisjordanie.

---

PYRAMIDE DES PRODUITS INTERDITS DANS LA BANDE DE GAZA

SAMEDI 28 NOVEMBRE 15 h – 17 h

FONTAINE DES INNOCENTS – Métro Les Halles

---

(1) **Membres** : AITEC, Association France Palestine Solidarité, Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CBSP, CCFD, Cedetim, CEMEA, CICUP, Cimade, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR, Enfants du Monde - Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Fédération Artisans du Monde, FSGT, Génération Palestine, GREF, Le Mouvement de la Paix, LIFPL, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement International de la Réconciliation, MRAP, Palestine 33, Secours Catholique-Caritas France, SIDI, Terre des Hommes-France, Union Juive Française pour la paix.

**Observateurs** : ACAT, Afran-Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association « Pour Jérusalem », Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix, Coordination SUD, CRID, Francas, GAIC, Handicap International,

Médecins du Monde, Pax Christi, Ritimo, TVEAC.